

## Concours Tableau d'analyse de données - Règles officielles

LE CONCOURS CI-APRÈS EST OUVERT AUX UTILISATEURS DU LOGICIEL TABLEAU PUBLIC QUI AURONT ÉTÉ VALABLEMENT INSCRITS ET QUI RÉSIDENT LÉGALEMENT AUX ÉTATS-UNIS, AU ROYAUME-UNI, AU CANADA, EN FRANCE, EN ALLEMAGNE OU EN AUSTRALIE. IL VOUS EST DEMANDÉ DE NE PAS PARTICIPER À CE CONCOURS SI VOUS NE RÉSIDEZ PAS AUX ÉTATS-UNIS, AU ROYAUME-UNI, AU CANADA, EN FRANCE, EN ALLEMAGNE OU EN AUSTRALIE, OU SI, PAR AILLEURS, LA LOI LOCALE VOUS INTERDIT D'Y PARTICIPER.

LA PARTICIPATION À CE CONCOURS EMPORTE VOTRE ACCEPTATION DES RÈGLES OFFICIELLES SUIVANTES :

- 1. Description du concours :** NUL OÙ LA LOI L'INTERDIT. Le Concours de Tableau Public (le « Concours ») est un concours de talent dans lequel un utilisateur du logiciel Tableau peut soumettre un classeur et un tableau de bord en utilisant le logiciel Tableau Public.
- 2. Durée :** Le Concours commence le 4 mars 2015 à 00 h 01 (heure de l'Est) et prend fin le 27 mars 2015 à 23 h 59 (heure du Pacifique) (la « Période »).
- 3. Admissibilité :** Pour être admis à participer au Concours, vous devez, au moment de l'inscription : (i) être un utilisateur dûment inscrit sur le site Tableau Public; (ii) être dûment inscrit à titre de candidat à ce Concours à <https://public.tableau.com/s/wiki-data-viz-contest> ; (iii) être légalement résident d'un des 50 États des États-Unis (y compris du District de Columbia), du Royaume-Uni, du Canada, de la France, de l'Allemagne ou de l'Australie; et (iv) avoir atteint l'âge de la majorité dans la juridiction dans laquelle vous résidez (le « Participant »). Les employés et les représentants de Tableau Software, leurs parents, agents, sociétés affiliées, agences publicitaires et promotionnelles, tout fournisseur de prix, et toute entité impliquée dans le développement, la production, la mise en œuvre, l'administration ou la réalisation du Concours, et les membres de leurs familles immédiates (définis en tant que parents, enfants, frères et sœurs, époux/épouse ou conjoint de fait) et les personnes vivant sous le même toit, ne sont pas admis à participer au concours. Le Commanditaire se réserve le droit de vérifier l'admissibilité et de statuer sur tout différend à tout moment.
- 4. Comment participer :** Pour participer au Concours, rendez-vous à <https://public.tableau.com/s/wiki-data-viz-contest> au cours de la Période, inscrivez-vous en tant que participant, téléchargez le logiciel Tableau Public, connectez-vous à n'importe quel ensemble de données gouvernementales ou publiques disponible ou ensemble de données que vous rendez accessible au public en toute connaissance de cause et sans restriction et dont vous autorisez la publication sous la forme de données accessibles au public, sans garantie, restriction ou contingence d'aucune sorte, produisez et publiez une visualisation de données Tableau Public, puis fournissez l'URL de la visualisation au Commanditaire à <https://public.tableau.com/s/wiki-data-submit> (« Soumission »). La visualisation soumise doit être uniquement fondée sur l'ensemble de données que vous fournissez et autorisez, en toute connaissance de cause, à rendre public, accessible au public et disponible à tout moment pendant la Période. Toutes les Soumissions doivent être conformes à l'ensemble des termes et conditions d'utilisation de Tableau, disponible à l'adresse <http://www.tableausoftware.com/tos>.

Il ne sera pas produit d'accusé de réception pour les Soumissions remises dans le cadre du Concours. Une preuve de remise ne constitue pas une preuve de réception par le Commanditaire. Les Soumissions doivent être reçues par le Commanditaire au plus tard avant la fin de la Période. Seules les Soumissions valablement reçues par le Commanditaire pendant la Période pourront prétendre à la victoire. Le Commanditaire n'est pas responsable (i) des Soumissions inaccessibles, perdues, remises en retard, mal adressées, mutilées, endommagées, irrégulières, modifiées, contrefaites, frauduleuses, incomplètes ou illisibles, qui sont nulles, ou (ii) de tout dysfonctionnement informatique, en ligne, téléphonique ou technique pouvant se produire. Les Soumissions illisibles, incompréhensibles, inaccessibles, non publiques, incomplètes, confuses ou mutilées seront disqualifiées. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute Soumission qui n'est pas en conformité avec ces Règles officielles.

En engageant une Soumission et en participant au Concours, vous déclarez et gardez que : (i) vous acceptez les termes et conditions d'utilisation du site Web [www.tableausoftware.com](http://www.tableausoftware.com), disponibles à l'adresse <http://www.tableausoftware.com/tos>, et accordez également à Tableau une licence libre de redevance et irrévocable pour utiliser votre Soumission à des fins de commercialisation, de promotion ou pour tout autre usage; (ii) vous êtes le propriétaire de la Soumission, la Soumission est votre travail original, et vous avez obtenu tous les droits, publications ou autorisations nécessaires pour l'utilisation et la distribution de votre Soumission par Tableau; (iii) votre Soumission ne viole pas ou n'enfreint pas de droits d'auteur, de marque de commerce ou autres droits de propriété intellectuelle, droits de publicité ou tout autre droit de tiers; (iv) votre Soumission contient des données qui sont publiquement accessibles ou sont maintenant accessibles au public et ne contient pas de données qui devraient rester confidentielles ou privées.

**5. Comment gagner :** Un (1) gagnant sera sélectionné pour le Prix principal (comme décrit ci-dessous).

Un panel de juges, composé d'employés de Tableau et d'experts de l'industrie (le « Panel ») évaluera toutes les Soumissions sur la base des critères suivants :

25 % - Intérêt général

25 % - Éléments de conception

50 % - Analyse de données/Résultats

Le Panel évaluera et attribuera un score entre 0 et 100 à chaque Soumission, composé de scores entre 0 et 25 pour chacun des critères énumérés ci-dessus. La Soumission qui reçoit la plus haute note globale par le Panel sera désignée comme le gagnant. En cas d'égalité, la ou les Soumissions qui ont reçu le score le plus élevé par le Panel dans la catégorie « Intérêt général » seront sélectionnées comme le(s) Gagnant(s).

Le 27 mars 2015, le gagnant sera sélectionné, notifié par courriel et annoncé dans des forums, événements et médias accessibles au public tel que cela aura été déterminé, sélectionné et décidé par le Commanditaire. Si le gagnant ne répond pas à la tentative de notification dans les trois (3) jours à compter de la première tentative de notification, le gagnant potentiel sera disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné parmi les candidats restants sur la base des critères d'évaluation décrits ici.

En outre, un gagnant « Favori du Public » sera sélectionné et recevra le Prix « Favori de la foule » (comme décrit ci-dessous). Ce prix sera attribué au participant qui démontre les compétences nécessaires pour créer et promouvoir sa publication et qui recueillent des jugements favorables de parties tierces. Chaque participant recevra un mot-clic Twitter personnalisé. Ce prix sera attribué en fonction du mot-clic qui compte le plus d'utilisateurs différents sur Twitter, selon DataSift. Ce participant recevra le prix « Favori de la foule » et sera notifié par courriel. Si le gagnant ne répond pas à la tentative de notification dans les trois (3) jours à compter de la première tentative de notification, le gagnant potentiel sera disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné parmi les candidats restants sur la base des mêmes critères (nombre d'utilisateurs uniques actifs du mot-clic sur Twitter).

Les décisions des juges sont définitives à l'égard de tous les aspects du Concours. Le Commanditaire et sa société mère, ses sociétés affiliées, filiales, employés, agents, dirigeants et administrateurs, agences de publicité et du Concours, et leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs ne seront pas responsables des efforts infructueux de notification d'un gagnant. Si un gagnant potentiel refuse un prix, ne parvient pas à réclamer un prix, ne peut pas être contacté dans le délai prévu par les présentes, ne parvient pas à se conformer aux Règles Officielles, est déclaré inéligible, ou si un courriel de notification du prix est retourné comme non délivré, le prix en question sera considéré comme nul, et le Commanditaire pourra choisir un autre gagnant potentiel parmi toutes les Soumissions admissibles restantes, selon les règles décrites ici.

## **6. Prix :**

Le Prix principal sera décerné à un gagnant. Le Prix principal inclut : (a) une inscription à la Conférence client Tableau 2015 à Las Vegas, dans le Nevada, aux États-Unis (actuellement prévue du 19 au 23 octobre 2015), (b) une

chambre d'hôtel pour deux personnes pour trois (3) nuits et un (1) billet d'avion aller-retour pour Las Vegas, dans le Nevada, aux États-Unis (le « Prix »).

Les billets d'avion sont soumis aux disponibilités du moment. Des périodes d'interdiction et autres restrictions, conditions et/ou limitations peuvent s'appliquer. Les réservations de voyage doivent être effectuées par l'intermédiaire de l'agent du Commanditaire, sur un transporteur du choix du Commanditaire, au moins 30 jours avant la date envisagée du voyage. Le parcours aller du voyage doit avoir lieu au plus tard un an après la fin de la Période. Une substitution est possible, mais elle est à la seule discrétion du Commanditaire.

Le gagnant est responsable de tous les documents de voyage requis, y compris des passeports et/ou exigences de visa. Le gagnant est responsable de l'obtention de toutes les formes d'assurance, y compris, mais sans s'y limiter, les assurances de voyage facultatives. Le gagnant a conscience que le Commanditaire n'a aucune obligation d'obtenir ou de fournir une assurance de voyage ou toute autre forme d'assurance.

Le Prix « Favori de la foule » sera décerné à un gagnant favori du public tel que jugé ci-dessus. Le Prix « Favori de la foule » inclut : une carte de débit prépayée de 500 \$ sur un service de carte de débit du choix du Commanditaire. Le Commanditaire ne garantit pas la possibilité d'utiliser une telle carte de débit en tout lieu, sur tout site Web ou tout autre moyen d'utilisation.

Aucune substitution de prix, substitution en espèces ou cession ou transfert de l'un des prix n'est autorisé, sauf par le Commanditaire pour des raisons d'indisponibilité. Le prix est uniquement constitué des seuls articles spécifiquement décrits comme faisant partie du prix. Toutes les taxes, les coûts et les frais associés au Prix sont de la seule responsabilité des gagnants. LES PRIX SONT LIMITÉS À UN PAR PERSONNE. Les chances de gagner dépendent du nombre de Soumissions déposées et de l'habileté des participants.

**7. Respect des règles :** En participant au Concours, les Participants s'engagent à respecter et à être liés par ces Règles officielles. Tout manquement au respect de ces Règles officielles peut entraîner la disqualification du Concours. Les Participants acceptent de respecter et d'être liés par les décisions du Commanditaire, qui seront finales et exécutoires à tous égards. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il estime : (a) altérer ou tenter d'altérer le fonctionnement du Concours ou du ou des sites Web du Commanditaire; (b) violer ces Règles officielles; (c) violer les termes de service, les conditions d'utilisation et/ou les règles générales ou recommandations concernant les actifs ou services du Commanditaire; ou (d) agir d'une manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler une autre personne.

Sauf en cas d'interdiction par la loi, en acceptant un prix, les gagnants consentent à l'utilisation, par le Commanditaire, de leurs noms, adresse (ville et État uniquement), déclarations, photographie, voix, Soumission et/ou portrait à des fins publicitaires et promotionnelles liées au Concours, et pour toutes les autres activités commerciales, dans tous les médias connus maintenant ou à venir, dans le monde entier et sans préavis, indemnité, considération, examen ou consentement et sans égard aux droits moraux.

**8. Limitations de responsabilité :** En participant au Concours, les Participants acceptent, et ce dans la mesure du respect de la loi, de dégager de toute responsabilité le Commanditaire et sa société mère, ses sociétés apparentées, filiales, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés et agents de toute responsabilité pour toute réclamation, blessure, perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit, découlant de ou en relation avec le Concours (y compris, mais sans s'y limiter, la réception, l'utilisation ou l'utilisation incorrecte de tout prix ou de tout élément de celui-ci) ou la promotion de celui-ci. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour ce qui suit : (a) dysfonctionnements téléphoniques ou techniques pouvant survenir; (b) tout renseignement erroné ou inexact, tout équipement ou programmation associé ou utilisé dans le Concours, ou toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans le traitement des achats et/ou factures dans le cadre du Concours; (c) tout dommage ou blessure des participants lié ou résultant de la participation à ce Concours, y compris les dommages ou blessures pouvant résulter de l'utilisation ou de la réception du prix décerné dans le cadre du Concours; ou (d) toute utilisation ou impossibilité d'utiliser tout prix décerné.

**9. Droit de résiliation ou modification :** Si, pour une raison quelconque, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, notamment en raison de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillances techniques, d'une force majeure ou de toute autre cause hors du contrôle du Commanditaire, qui pourrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Concours, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le Concours. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier ces Règles officielles à tout moment à des fins de clarification, sans altérer substantiellement les termes et conditions du Concours. Toute tentative délibérée visant à endommager le contenu ou compromettre le fonctionnement de ce Concours est illégale et passible de poursuites judiciaires par le Commanditaire ou ses agents.

**10. Confidentialité :** En participant au Concours, vous reconnaissez que vous avez lu et accepté les conditions de la politique de confidentialité du Commanditaire, située à l'adresse <http://www.tableausoftware.com/privacy>, qui régit la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels aux fins de ce Concours. En outre, vous consentez à la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels par le Commanditaire et ses agents autorisés aux fins de l'administration du Concours et l'attribution des prix.

Pour toutes questions concernant notre politique de confidentialité, veuillez communiquer avec nous à l'adresse [info@tableausoftware.com](mailto:info@tableausoftware.com).

**11. Droit :** L'ensemble des lois et réglementations fédérales, d'État, municipales, provinciales et locales s'applique. Ce Concours et ces Règles officielles sont régis et interprétés par la loi de l'État de Washington, aux États-Unis, sans égard à ses dispositions concernant les conflits de lois. NUL OÙ LA LOI L'INTERDIT.

**12. Liste des gagnants/Règles officielles :** Pour obtenir une copie des Règles officielles de ce Concours, rendez-vous à <https://public.tableau.com/s/wiki-contest-faq>

**13. Commanditaire :** Tableau Software, Inc., situé au 837 North 34<sup>th</sup> Street, Suite 200, Seattle, Washington 98103, est le commanditaire de ce Concours (« Tableau » ou « Commanditaire »).

**14. Clause de non-responsabilité :** Les marques de commerce associées à l'attribution du Prix en vertu de ce Concours sont des marques déposées ou non déposées de leurs propriétaires, qui ne sont pas affiliés ou n'ont pas souscrit à ce Concours. Les prix attribués en vertu de ce Concours peuvent être soumis à des restrictions et des licences de leurs fabricants et leur utilisation peut nécessiter un matériel, un logiciel, un service ou un entretien supplémentaire. Le destinataire du prix devra supporter toute la responsabilité pour l'utilisation d'un tel prix en conformité avec les conditions imposées par le fabricant, ainsi que tous les coûts supplémentaires associés à son utilisation, service ou entretien.

Envoyez vos questions par courriel à l'adresse [public-contests@tableau.com](mailto:public-contests@tableau.com).